

# Formation d'adaptation à l'emploi des Techniciens Hospitaliers et Techniciens Hospitaliers Supérieurs

## Contexte

---

La Formation d'adaptation à l'emploi doit permettre aux Techniciens Hospitaliers et Techniciens Supérieurs Hospitaliers d'intégrer leur nouveau grade en appréhendant les responsabilités qui leur incombent. Management technique, gestion du personnel, conduite de projet, organisation de services... Le contenu et la durée de cette formation a été fixé par l'arrêté du 30 juin 1992 et abrogé par la publication du décret en date du 21 août 2013.

## Objectifs

---

- Connaître le cadre d'exercice des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Acquérir les techniques de management et de communication
- Connaître les techniques spécifiques nécessaires à l'exercice des fonctions

## Renseignements complémentaires

---

Pour plus d'informations :

Léa MATRULLO

(l.matrullo@anhf.fr)

04.91.17.71.38

## Programme

---

Le dispositif de formation d'une durée de 189 heures (27 jours) comprend les modules suivants :

### **Module 1. Approfondir les connaissances sur le fonctionnement de l'hôpital et des établissements sociaux et médico-sociaux**

Ce module a pour but d'approfondir les connaissances du stagiaire sur le fonctionnement de l'hôpital et des établissements sociaux et médico-sociaux.

### **Module 2. Techniques de management et de communication (84 heures ou 12 jours)**

L'objectif de ce module est de permettre aux agents d'acquérir des compétences en matière de ressources humaines et de management d'équipe.

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYXeDpibwRVrNCY72pjN>

### **Module 3. Connaissances techniques spécifiques nécessaires à l'exercice des fonctions (70 heures ou 10 jours)**

Ce module a pour finalité de donner aux stagiaires des enseignements généralistes complémentaires à leur formation initiale et relatifs aux spécificités des différents secteurs de l'établissement, notamment en matière de sécurité.

Le programme détaillé pourra être transmis sur demande

**Public****Techniciens Hospitaliers, Techniciens Supérieurs Hospitaliers****Exercice****2024****Code de formation****3.18****Nature****AFR****Organisé par****NOVE CONCEPT****Durée****NON CONNUE A CE JOUR****Typologie****Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**